

GUIDE DE L'HABITAT HAUTE MARNE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE

Rénovation
énergétique

Adaptation
de l'habitat
des séniors

Lutte contre
l'habitat indigne

Projet
de territoire



Haute
Marne
le Département



Agrement officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Habitat&développement-Soliha 52
Association loi 1901 agréée par l'État
35, rue du Val Barizien - 52000 Chaumont

Agence
nationale
de l'habitat
Anah



Comme 1er acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale, SOLIHA est un partenaire naturel des collectivités et en particulier du Conseil départemental, la collectivité des solidarités. En Haute-Marne, depuis 2017, nous avons su tisser ensemble une relation partenariale forte et un travail commun sur notre territoire au bénéfice d'une politique de l'habitat ambitieuse en faveur des familles et de la rénovation de leurs logements.

Et ce n'est pas un petit sujet : le logement est un enjeu essentiel au carrefour de la question du pouvoir d'achat, de l'insertion, de la dépendance, de la protection de l'environnement ou encore de l'aménagement du territoire. C'est un enjeu sur lequel le Département a une fonction décisive à travers ses nombreux investissements et ses politiques de solidarité. Il est évidemment d'abord question de nos actions en matière de dépendance des personnes âgées ou des personnes touchées par un handicap. Le logement joue dans ces situations un rôle important pour le maintien et l'amélioration de l'autonomie dans la vie quotidienne, la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne.

A travers différents programmes d'investissements et de soutien aux familles, le Conseil départemental s'appuie ainsi sur SOLIHA pour porter une vraie politique autour du « bien vieillir » et de la dépendance, à l'image du Programme d'intérêt général départemental (PIG) « habitat adapté » qui vise, à l'horizon 2025, un objectif de 300 logements adaptés pour favoriser le maintien à domicile.

Mais le Département, nous l'avons vu avec la crise du pouvoir d'achat que beaucoup de nos habitants ont subi de plein fouet, c'est aussi un amortisseur des difficultés sociales. Le Conseil départemental aide ainsi les familles en difficultés financières à accéder et à se maintenir dans un logement, notamment en accordant le Fonds de solidarité logement (FSL), et en menant des actions de lutte contre la précarité énergétique. Pour les propriétaires occupants aux ressources faibles, nous luttons contre l'insalubrité en finançant notamment, avec d'autres partenaires, des travaux de sortie d'insalubrité.

Aide à la recherche des artisans pour effectuer les travaux, instruction des dossiers de financement, suivi et réception des travaux : les missions de SOLIHA 52 sont essentielles pour les familles et la concrétisation de leurs projets, c'est un vrai accompagnement 360 sur lequel le Conseil départemental peut compter et que nous soutenons chaque année.

Nous sommes fiers de compter sur nos partenaires pour mener à nos côtés des politiques publiques ambitieuses au service de nos habitants, de notre territoire et de son avenir.

Nicolas Lacroix
Président du Conseil départemental

EDITORIAL

LE MOT DU PRESIDENT DE SOLIHA Haute-Marne



SOLIHA 52 a le plaisir de vous offrir ce guide de l'amélioration de l'habitat. Je remercie l'ensemble des annonceurs qui ont contribué à sa réalisation. Forte de son expertise dans les métiers de la rénovation et de l'adaptation de l'habitat, SOLIHA 52 accompagne plus de 650 ménages dans leurs projets de réhabilitation par an en Haute-Marne, tant pour le compte de particuliers que de collectivités locales. Vous cherchez à améliorer les performances thermiques de votre habitation ? Les défis du vieillissement ou du handicap vous obligent à adapter votre logement ? Dans cette publication, vous trouverez les programmes, prestations et aides qui existent pour vous accompagner dans votre projet d'amélioration de l'habitat, mais aussi l'accompagnement que SOLIHA 52 vous propose.

En tant que maire ou élu local, vous trouverez ici l'information qu'il vous faut si vous souhaitez :

- agir en faveur du développement durable et de la promotion des énergies renouvelables ;
- mettre en valeur le patrimoine bâti de votre commune par le ravalement des façades ou la transformation de bâtiments communaux en logements ;
- développer l'offre locative et remettre sur le marché des bâtiments vacants ;
- lutter contre l'habitat énergivore, insalubre et inconfortable ;
- accompagner les personnes retraitées et handicapées, des jeunes ménages, le développement du logement locatif ...

En tant que propriétaire ou copropriétaire, vous trouverez dans ce guide l'information qu'il vous faut si vous souhaitez :

- améliorer la qualité énergétique de votre logement ;
- adapter votre logement à la perte d'autonomie, pour pouvoir rester chez vous en toute sécurité ;
- améliorer un logement très inconfortable, malgré de faibles ressources ;
- mettre en location un logement nécessitant des travaux d'amélioration...

Mais nous restons bien sûr à votre disposition pour aller plus loin dans l'information, le conseil et l'assistance puisque nous pouvons vous accompagner depuis la phase de diagnostic jusqu'au montage financier et administratif de votre dossier.

Bonne lecture.

Franck Raimbault
Président

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
PRÉSENTATION	6
Qui sommes nous ?	6
Les missions principales de SOLIHA	8
Les services aux collectivités locales	9
L'équipe	10
LES AIDES À LA RÉNOVATION DE LOGEMENT	13
Travaux énergétiques, maîtrise des charges & amélioration énergétique	14
Propriétaire occupant	15
Les autres dispositifs	18
Adapter son logement à la perte d'autonomie	19
Les aides techniques	22
Le bus de l'autonomie	23
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	24
Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	24
Réhabiliter un logement vétuste et dégradé	25
Propriétaire bailleur	26
COMMENT PRÉPARER LA VISITE DE SOLIHA	29
Processus d'accompagnement	30
Conseiller France Renov'	31
Permanences SOLIHA Haute Marne	32
LES PROGRAMMES EN COURS EN 2024	33
LES CONTACTS UTILES	42
INFORMATIONS UTILES	43
LES PARTENAIRES	46
RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS	67
Index par communauté de communes et d'agglomération	68
Index des activités	71
Pour mieux vous guider	81

Ce document d'informations est non contractuel. Les données, susceptibles d'évoluer, sont valables à la date d'édition : veuillez vous rapprocher de nos services.

GUIDE DE L'HABITAT HAUTE MARNE

Publication, rédaction, diffusion
Habitat et développement-Soliha 52
Direction de la Rédaction : M. Edouard BAGOU
Siège : 35 rue du Val Barizien - 52000 Chaumont
03 25 03 17 22 - contact52@solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE

ÉDITION 2024-2025

Édition, conception, publicité
OFFICE MEDIA CONSEIL
Responsable de la publication : E. BENISTI
Siège: 33, rue des Alouettes – 75019 PARIS
01 55 85 85 75 - omc.editions@wanadoo.fr

OFFICE MEDIA CONSEIL
OMC

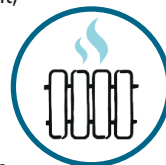
Toute reproduction, représentation ou présentation, même partielle, est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce. Dépôt légal à parution.



QUI SOMMES NOUS ?

Habitat et développement - SOLiHA 52

est une association à but non lucratif (loi 1901) agréée Service Social d'intérêt Général, dont la vocation est de contribuer à la mise en œuvre du droit au logement dans le parc privé. Inscrite dans l'économie sociale et solidaire, elle est au service des particuliers et des collectivités locales, pour l'amélioration de l'habitat et de l'environnement, avec une priorité d'action en faveur des personnes les plus défavorisées.



Améliorer l'habitat, maîtriser l'énergie et faire baisser les charges

SOLiHA Haute Marne vous aide à définir les travaux dont votre logement a besoin (remplacement d'une chaudière, changement des menuiseries, isolation des murs, ...), recherche et mobilise les aides financières et subventions auxquelles vous pouvez prétendre, vous accompagne techniquement, administrativement tout au long de votre projet travaux.

Maintenir à domicile les personnes âgées et réaliser l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap.

SOLiHA Haute Marne vous accompagne et définit avec vous les solutions techniques adaptées à vos besoins (transformation d'une baignoire par une douche, monte escalier, automatisation des volets, adaptation de l'accès extérieur, aides techniques...), recherche et mobilise les aides financières et subventions auxquelles vous pouvez prétendre, vous accompagne techniquement, administrativement tout au long de votre projet travaux.



Agir contre le Mal logement, l'habitat indécent, indigne, insalubre ou dangereux

SOLiHA Haute Marne est mobilisée aux cotés de l'Etat, de la CAF, du Département et des collectivités pour qualifier la nature des désordres constatés, définir et chiffrer la nature des travaux à entreprendre, accompagner techniquement et socialement la recherche d'une solution durable.



Mettre sur le marché des logements locatifs à loyer maîtrisé en valorisant le patrimoine bâti.

SOLiHA Haute Marne réalise des études de faisabilité techniques et financières pour favoriser la prise de décision des propriétaires bailleurs et accompagne les porteurs de projets dans les démarches administratives pour l'accès aux aides jusqu'à la mise en location.



UNE IDENTITE

Apporter des solutions pour améliorer les conditions d'habitat des haut marnais.

DES AMBITIONS

- Participer à la mise en œuvre du Droit au Logement pour tous.
- Améliorer la qualité de vie dans la ville comme en zone rurale.
- Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.
- Contribuer aux politiques du développement durable dans le cadre des actions d'amélioration de l'habitat.
- Conseiller et apporter son assistance à la maîtrise d'ouvrage publique et privée en matière de réhabilitation.

LA FORCE D'UN RESEAU

SOLiHA Haute Marne est membre :

- De la Fédération **SOLiHA**, Solidaires pour l'habitat, 1er réseau national associatif agissant pour l'amélioration de l'habitat (le 20 mai 2015, la Fédération PACT et la Fédération Habitat et Développement ont fusionné pour donner naissance à un nouveau mouvement : **SOLiHA** (Solidaires pour l'Habitat).
- De l'Union Régionale **SOLiHA** Grand Est.

Le mouvement Régional et National est riche de nombreuses compétences dans les domaines techniques, sociaux, urbanistiques. Au sein du réseau, une structure **SOLiHA** peut intervenir sur tous les champs d'activités du Mouvement **SOLiHA** et des politiques locales de l'habitat et en particulier sur l'hébergement des ménages modestes et des populations ayant des besoins spécifiques de logement.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE SOLIHA

L'amélioration du logement,

Le conseil et l'assistance technique, administrative et financière pour définir les travaux à réaliser et mobiliser des aides financières dans le cadre :

- De travaux d'économies d'énergie et de maîtrise des charges.
- De la valorisation de logements ou bâtiments vacants.
- De l'amélioration du cadre de vie (habitat précaire, dégradé...).

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées

SOLIHA s'efforce d'aider les propriétaires occupants à pouvoir rester dans leur logement le plus longtemps possible quand ils sont fragilisés par l'âge ou par le handicap.

A travers une approche technique et financière, Soliha aide les personnes à concevoir un projet et à le mettre en œuvre :

- En matière d'amélioration du logement pour des personnes âgées,
- En matière d'adaptation du logement pour des personnes retraitées n'ayant pas de pathologie invalidante, dans une perspective de prévention (par exemple en matière de chutes) et d'autonomie de la personne,
- En matière de solutions destinées à compenser le handicap entraîné par une pathologie invalidante.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique du Conseil Départemental de la Haute Marne et de l'Etat (ANAH) d'aide au maintien à domicile par l'attribution de subventions. Ces financements peuvent être complétés selon la situation des personnes par des caisses de retraite, la Maison Départementale du Handicap, etc...

LES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) sont des outils nationaux d'amélioration de l'habitat, établis sur une convention entre collectivités locales compétentes en matière d'habitat (commune, Agglomération, Communauté de communes...), l'Anah, l'Etat, la Région.

Principaux objectifs :

- La mise en place des actions souhaitées par les élus,
- La mise en place d'actions de communication fortes
- La réalisation d'études de faisabilité financées par la collectivité aux porteurs de projet,
- Le montage des dossiers de demandes de subventions et de prêts, sans contribution financière pour les propriétaires,
- Le suivi de la consommation des crédits et de la réalisation des travaux,
- La réalisation de tableaux de bord et la rédaction de bilans.



Le public concerné est avant tout constitué des porteurs de projets privés, propriétaires occupants et bailleurs, voire locataires.

Les collectivités (communes) peuvent dans certains cas être bénéficiaires de subventions (exécution de travaux d'office en situation d'insalubrité ou de péril, aides connexes aux OPAH tributaires des financements propres à certaines collectivités).

A la disposition des élus et des décideurs, SOLiHA :

- S'engage du conseil à la réalisation,
- Propose et conduit des actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, tant en milieu urbain que rural. Maîtrisant parfaitement des domaines aussi variés et complémentaires que la définition et l'élaboration de programmes, la réglementation, le financement ou les questions techniques du bâtiment, chaque projet, établi en concertation avec les élus, est mené dans un souci de développement équilibré du territoire et de respect de l'environnement.

Ces missions auprès des collectivités locales recouvrent plusieurs domaines, bien souvent complémentaires.

L'animation et le suivi des programmes habitat tels que :

- Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Programme d'intérêt général (PIG)
- Pactes territoriaux - Conseiller France rénov

L'ÉQUIPE



Franck Raimbault

Président



Edouard Bagou

Directeur



Odile Bisson

Chargée d'opérations



Mathieu Vasseur

Technicien Habitat



Jennifer Méranger

Technicienne habitat



Delphine Lopez

Conseillère Habitat



Julie Cuartero

Conseillère Habitat



Karine Michaut

Conseillère Habitat
Comptable



David Marques

Technicien Habitat



Jean Christophe Falpoux

Conseiller en énergie partagé



Maggy Bernard

Comptable

Habitat et développement-Soliha 52

35 rue du Val Barizien
52000 Chaumont
03 25 03 17 22
contact52@solihha.fr

Horaires :

Bureaux/Téléphone:
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h





TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement



SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique



FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme



Pour les ménages Très modestes et Modestes, possibilité d'avance des subventions. Vous ne financez que votre reste à charge.

Accompagnement obligatoire pour tous les projets de rénovation énergétique parcourus accompagné comportant au moins deux gestes d'isolation, et pour MaPrimeAdapt'.

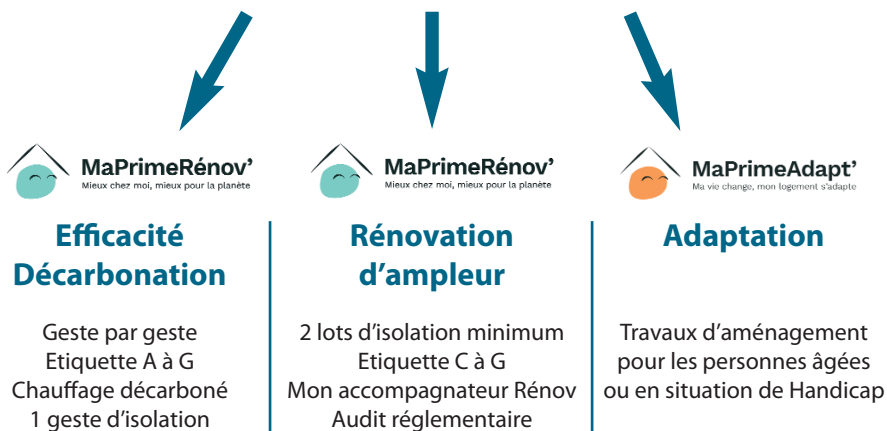
LES AIDES A LA RÉNOVATION DE LOGEMENT

Rénovation énergétique du logement Adaptation du logement pour les personnes âgées



Améliorer l'habitat, partout, pour tous

L'Anah a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants. Elle accorde des aides financières aux propriétaires et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat privé.



Mais aussi...



TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES MAÎTRISE DES CHARGES & AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

En quelques années, la part des dépenses d'énergie dans le logement a fortement augmenté. En effet, les personnes en situation de précarité énergétique consacrent 10 % de leurs revenus dans les dépenses liées à l'énergie dans leur logement.

Ces situations ont des conséquences sociales, sanitaires et renforcent, dans le même temps, la dégradation des logements.

Devant l'importance de ce phénomène, diminuer la facture énergétique des foyers les plus modestes s'impose comme un sujet de préoccupation majeur pour les pouvoirs publics.

Des programmes d'actions convergents :

MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur : Programme permettant de vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique

"En fonction de votre situation géographique et de vos ressources, certaines collectivités ont mis en place un programme d'accompagnement gratuit avec des aides complémentaires".

MaPrimeRénov' par geste : pour des travaux en mono lot



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Rénovation d'ampleur

2 lots d'isolation minimum
2 sauts de classe énergétique minimum
Etiquette C à G
Audit réglementaire
Accompagnement obligatoire
avec un accompagnateur Rénov
Pas de chaudière fioul après travaux



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Par geste

Geste par geste
Etiquette A à G
1 geste d'isolation ou de chauffage

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Rénovation d'ampleur



Vous êtes propriétaire occupant et envisagez des travaux d'amélioration dans votre logement, vous pouvez, sous certaines conditions, **être accompagné par SOLiHA et bénéficier de subventions.**

SOLiHA en tant qu'accompagnateur rénov vous accompagne tout au long du processus de travaux par le biais d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage renforcée :

- En réalisant un diagnostic thermique / Audit de votre logement.
- En vous accompagnant dans vos recherches de devis.
- En vous indiquant les travaux les plus efficaces pour réduire vos consommations.
- En évaluant le coût de vos travaux et les financements auxquels vous pouvez prétendre : subventions, prêts à taux zéro...
- En vous assistant dans le suivi de votre projet et l'accès aux aides financières.
- En réalisant le contrôle des travaux en fin de chantier.
- **Avance des subventions possible, vous ne financez que votre reste à charge.**

Vous pouvez sous certaines conditions bénéficier de subventions pour :

- Installation/remplacement du système de chauffage,
- Isolation (murs, combles, plafonds, planchers...),
- Remplacement des menuiseries,
- Installation d'une VMC



Agrement officiel délivré par l'État
 ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Principales conditions d'octroi des aides

- Logement achevé depuis au moins 15 ans,
 - Logement n'ayant pas fait l'objet d'un prêt à taux zéro accession pour l'achat de la maison de moins de 5 ans (Modeste et Très modeste)
 - Ressources des personnes composant le ménage, Modeste et Très modeste.
- Travaux (fournitures et main d'œuvre) réalisés par des entreprises RGE du bâtiment et dans un délai de 3 ans à compter de l'octroi des aides,
- Demande déposée avant le commencement des travaux,
 - Déclaration de travaux obligatoire en mairie pour tous les travaux ayant un impact sur l'aspect extérieur (fenêtres, toitures, isolation des murs par l'extérieur...)

Engagement : occuper le logement pendant au moins 3 ans.

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Rénovation d'ampleur



Agrément officiel délivré par l'Etat
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le montant des aides

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAINS DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
GAINS DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	50 % (HT)	35 % (HT)
GAINS DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	50 % (HT)	35 % (HT)
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »	+ 10 %				
ÉCRÈTEMENT (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70 %** du montant de leur prime.

- 2 gestes d'isolation minimum (les fenêtres sont considérées comme un lot d'isolation)
- Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de ressource du ménage.
- Bonification « sortie de passoire » uniquement si D minimum après travaux
- Avance des subventions possibles pour les ménages Modestes et Très modestes

Non cumulable avec des CEE

- Accompagnement obligatoire avec un organisme agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR)

VOUS DEVEZ AVOIR L'ACCORD DE TOUS LES FINANCEURS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

Sont exclus, les locations saisonnières, résidences secondaires, bâtiment en changement d'usage (ex : grange, local commercial...) et les SCI.

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Rénovation d'ampleur

Les aides complémentaires à l'Anah des collectivités



Grand Saint-Dizier Der et Vallées :
Jusqu'à 6 000 €



Agglomération de Chaumont
CC Meuse Rognon-CC des trois forêts :
Jusqu'à 1 400 €



La porte du Der - Wassy :
Jusqu'à 6 000 €



Ville de Chaumont :
Jusqu'à 1 400 €



CC Auberive-Vingeanne - Savoir Faire :
Jusqu'à 500 €



Département :
Jusqu'à 500 €



Urbanis
CC du Grand Langres

Aides complémentaires
des collectivités et de la Région
pour les ménages
Modestes et Très modestes
pour les dossiers MaPrimeRénov'
rénovation d'ampleur

LES AUTRES DISPOSITIFS

SoliHA accompagne les demandeurs non éligibles au dispositif MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur vers d'autres solutions permettant de capter des aides financières et facilitant ainsi le financement des travaux.



MaPrim Rénov' par geste

MaPrimeRénov' par geste, parcours décarbonation permet de financer des travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique quand il n'y a qu'un seul geste de travaux.

Vous êtes concerné par cette prime si vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement.

Pour pouvoir bénéficier de la prime, vous devez remplir des conditions liées à votre situation et à votre logement.

Votre situation

Vous pouvez bénéficier de la prime si vous êtes propriétaire du logement. Les SCI sont exclues.

Vos revenus sont pris en compte pour déterminer le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre.

C'est le revenu fiscal de référence (RFR) qui est pris en compte. Il est indiqué sur votre avis d'imposition.

Votre logement

Votre logement **doit avoir été construit depuis au moins 15 ans** à partir de la date d'envoi de la décision vous attribuant la prime.

Ce délai est **réduit à 2 ans minimum** dans le cadre d'une demande de prime pour l'acquisition et la pose d'un équipement de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire, intervenant en remplacement d'une chaudière fonctionnant au fioul.

Les travaux et/ou dépenses de rénovation doivent concerner un logement au titre de la résidence principale (elle doit être occupée au minimum 8 mois par an).

Cumulable avec des primes CEE (certificat d'économie d'énergie)

ADAPTER SON LOGEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Quand vient le vieillissement ou la maladie invalidante, que la motricité décline, l'installation sanitaire devient rapidement inadaptée. Il est souvent nécessaire d'adapter le logement et en particulier la salle d'eau et WC, pour les rendre accessibles.

Il est utile d'attacher un soin particulier pour choisir l'agencement le plus pertinent et le plus adapté à une Personne à Mobilité Réduite. Car à cette période de la vie, on ne fait les travaux qu'une seule fois. Autant que le projet respecte le plus possible les exigences d'accessibilité, quitte à modifier l'agencement de toute zone, pour réaliser le meilleur projet.



Le Conseil Départemental de la Haute Marne a mis en place un Programme d'Intérêt Général en partenariat avec l'Anah afin d'accompagner les haut marnais dans l'aménagement de leurs logements. Cette accompagnement s'adresse aux ménages aux ressources modestes et très modestes.

SOLiHA mandaté par le Conseil Départemental est à l'écoute de vos besoins et vous conseille en vous proposant plusieurs solutions d'aménagement.

L'intervention d'un artisan HANDIBAT® ou Pro de l'Accessibilité est un plus, permettant la réalisation d'un aménagement entièrement conforme aux normes d'accessibilité.



ADAPTER SON LOGEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE



Les missions SOLiHA

SOLiHA assure une mission d'expertise "accessibilité du logement" dans le cadre de la prévention en faveur du maintien à domicile ou en sortie d'hospitalisation. Il intervient pour accompagner la personne en situation de handicap et sa famille dans un projet d'adaptation du logement au handicap, à la perte de mobilité, au vieillissement.

Pour :

- Assurer l'autonomie dans le logement.
- Permettre le maintien à domicile.
- Améliorer la qualité de vie quotidienne.
- Faciliter l'intervention de l'entourage (famille, services d'aide à domicile).

SOLiHA propose :

- Une visite conseil au domicile pour aider à définir le projet.
- Un diagnostic accessibilité pour définir et évaluer les travaux nécessaires au maintien à domicile.
- Un technicien spécialisé effectue une visite au domicile afin d'établir un diagnostic sur les problèmes d'inadaptation du logement. Il détermine la liste des travaux adaptés à la situation de la personne, élabore un schéma de principe d'aménagement, évalue les montant des travaux et des aides financières.
- Une assistance technique pour l'élaboration des devis de travaux et pour organiser l'exécution des travaux.
- Une assistance administrative pour constituer les différents dossiers de demandes d'aides financières.
- **Avance des subventions possible, vous ne financez que votre reste à charge.**


EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNES :

- Remplacement de la baignoire par une douche extra plate.
- Installation d'un monte escalier.
- Installation de volets roulants électriques
- Installation d'un WC surélevé...
- Aides techniques

ADAPTER SON LOGEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE


Programme d'Intérêt Général habitat adapté et autonomie en Haute Marne.






De 60 à 69 ans

GIR de 1 à 6 obligatoire



A partir de 70 ans

Sans conditions



Les personnes en situation de handicap

Taux d'incapacité à hauteur de 50%
bénéficie de la Prestation de
Compensation du Handicap (PCH)

Les aides financières

70 % du montant HT des travaux pour les ménages **Très modestes**
50 % du montant HT des travaux pour les ménages **Modestes**
22 000 € de travaux HT subventionnables

**VOUS DEVEZ AVOIR L'ACCORD DE TOUS LES FINANCEURS
AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.**

Revenu fiscal de référence

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGE AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGE AUX REVENUS MODESTES
1	17 009 €	21 805 €
2	24 875 €	31 889 €
3	29 917 €	38 349 €

LES AIDES TECHNIQUES

Simplifier son quotidien avec les aides techniques



Les aides techniques Parlons-en !

Une aide technique est un objet, instrument ou équipement destiné à prévenir, à compenser et à soulager les limitations d'activités dues à l'avancée en âge, à la maladie ou au handicap.

Cet outil permet de nous simplifier les gestes du quotidien lors de la prise du repas, la toilette, les déplacements et de favoriser la sécurité à son domicile.

Quels sont les intérêts ?

Permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions

- conserver son autonomie
- éviter les risques de chutes
- rompre l'isolement social
- éviter le risque médicamenteux
- sécuriser son domicile
- limiter les manutentions manuelles
- sécuriser l'intervention des aidants (professionnels et familiaux)

Et vous ?

Quelle aide technique pour vous simplifier la vie ?

Le dispositif est ouvert à toute personne âgée de plus de 60 ans

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Pour les bénéficiaires de l'allocation Personnalisée Autonomie (APA)

Service Prestations à l'autonomie du Département de la Haute-Marne au numéro vert 0 800 11 44 20
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour les non bénéficiaires de l'allocation Personnalisée Autonomie (APA)

MSA Services au 03 25 30 33 12
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Important : attendez la validation de la prise en charge avant d'engager des dépenses.

Pour consulter le catalogue des aides techniques financières et télécharger les formulaires de demande de financement :

www.haute-marne.fr

Rubrique : Vous et nous > Senior >
Prévention de la Perte d'autonomie

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Le service en charge de la Conférence des Financeurs
Tél. 03 25 32 87 16
pour toute question liée aux personnes âgées

N° Vert 0800 11 44 20

APPEL GRATUIT (coût en fixe)

Conseils pratiques pour adapter et sécuriser son logement

Faciliter les déplacements

- limiter les obstacles
- désencombrer les pièces

Sécuriser les transferts

- disposer d'un bon éclairage
- retirer les tapis
- attention aux fils électriques qui traînent au sol
- favoriser un revêtement antidérapant
- ouverture de la porte des toilettes vers l'extérieur

Apprendre à gérer ses efforts

- organiser les espaces de travail et de rangement
- favoriser les volets ou les stores électriques
- adapter la hauteur des meubles avec un rehausse meuble
- s'équiper d'équipements facile d'usage (ex : mitigeur)

S'assurer de l'accessibilité à un moyen de communication avec l'extérieur

- téléphonie
- téléalarme



Haute
Marne
le Département



www.haute-marne.fr

LE BUS DE L'AUTONOMIE

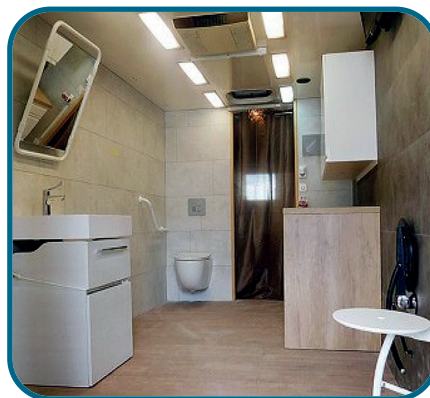


Dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, ce bus aménagé en appartement témoin permet de porter au plus près des usagers l'information concernant l'accès aux aides et équipements techniques et l'aménagement de son logement afin de favoriser le maintien à domicile des seniors.

Il sillonne le département lors d'évènements locaux tels que les marchés, les foires, les salons, les animations associatives, etc.

Porté par la conférence des financeurs (CDF), ce projet a nécessité l'intervention de nombreux acteurs du département. Composé d'une salle de bain, d'un salon et d'une cuisine, cet appartement témoin a été aménagé à titre gracieux par le groupe Saint-Gobain Habitat et ses partenaires dont les artisans Sylverbat. L'habillage extérieur, qui a fait l'objet d'un concours, est l'œuvre d'un étudiant de la filière arts appliqués du lycée Charles de Gaulle de Chaumont.

Le bus de l'autonomie viendra sur site avec un animateur qui présentera ces aides et équipements techniques et les modalités d'aménagement du domicile.



Vous souhaitez découvrir les dispositifs liés à l'habitat favorisant le maintien à domicile, et visiter le bus, rendez-vous sur l'agenda du bus en vous connectant directement sur le site du Conseil Départemental.

**Pour visiter le bus de l'autonomie,
rendez vous sur le site internet
du Conseil Départemental de la Haute Marne.**

**Haute
Marne**
le Département

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH Haute-Marne est un point d'accueil qui fait office de « guichet unique » pour toutes les démarches liées au handicap quel qu'il soit.

Elle a été créée avec la loi de 2005. Il s'agit d'un Groupement d'intérêt public (GIP) qui associe le Conseil Départemental, l'État, la MSA, la CAF et la CPAM et qui est sous tutelle du Président du Conseil Départemental. Constituée d'une équipe pluridisciplinaire, la MDPH accompagne les personnes handicapées ainsi que leur famille en intervenant dans :

- l'information
- l'évaluation du handicap
- la constitution et l'instruction des dossiers de demande de PCH et autres aides financières
- la mise en relation avec l'ensemble des partenaires médico-sociaux
- l'aménagement de la scolarité/du travail
- l'orientation professionnelle

Centre départemental administratif

4 Cours Marcel Baron – CS 42021 52901 Chaumont Cedex 9

Tél. 0 800 0800 52 (numéro vert – APPEL GRATUIT depuis un poste fixe uniquement) ou au 03 25 01 19 51 ou mdph@haute-marne.fr



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) À DOMICILE

Prestation en nature destinée aux personnes en perte d'autonomie ayant besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Bénéficiaires : Personnes de plus de 60 ans dépendantes vivant à domicile ou en famille d'accueil social ou en Résidence Autonomie.

Conditions d'attribution : Être âgé de plus de 60 ans et être classé dans le Groupe Iso-Ressources (GIR) 1 à 4 (appréciation de la dépendance par la grille AGGIR).

Dépenses éligibles : Prise en charges des dépenses liées à la dépendance et au maintien à domicile, proposées dans le cadre d'un plan d'aide : aide à domicile par un prestataire ou en gré à gré, frais d'hygiène, frais de téléalarme, frais liés au répit de l'aidant, frais liés à l'accueil familial social, aides techniques et à l'aménagement du logement...

Modalités de l'aide : Demande du Dossier de demande d'aide à l'autonomie à domicile (CERFA) au Service Prestations à l'Autonomie du Département. Elaboration d'un plan d'aide par une évaluatrice de l'équipe médico-sociale du Département. Le plan d'aide liste les dépenses qui seront prises en charge :

- participation du bénéficiaire en fonction de ses ressources ;
- pas de sollicitation des obligés alimentaires et pas de récupération successorale.

DIRECTION DE L'AUTONOMIE : N°vert : 0 800 11 44 20

apa@haute-marne.fr

Toute autre correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président du Conseil départemental Direction de l'autonomie Service Prestations à l'Autonomie Hôtel du Département 1 rue du Commandant Hugueny CS 62127 52905 CHAUMONT Cedex 9



RÉHABILITER UN LOGEMENT VÉTUSTE ET DÉGRADÉ



Certains logements occupés peuvent être dans un grand état de dégradation. Il existe des possibilités d'aides pour traiter ce genre de situation et d'accéder à un meilleur confort.

Etablissement du programme de travaux

SOLIHA analyse les désordres et définit avec les propriétaires le programme de travaux à entreprendre, qui peuvent relever de tous les corps d'état nécessaires : s'il le faut, gros-œuvre, charpente, couverture et même assainissement, mais aussi doublage, cloisonnement, sols, sanitaire, chauffage, installation électrique, menuiserie.

Recherche de financements

SOLIHA explore et exploite toutes les possibilités de financement, en fonction de la situation sociale et financière des demandeurs :

Anah, financements sociaux de droit commun, financement des collectivités, aides sociales et dispositif d'inclusion bancaire.

Les possibilités de prêts sont aussi mobilisées en fonction de la capacité de remboursement avec recours éventuel à l'Allocation Logement. Cette capacité de financement est "remontée" pour ajuster le programme définitif de travaux. Le propriétaire arbitre le programme définitif.

Accompagnement technique et administratif

SOLIHA réalise à partir de ce programme, le descriptif des travaux, la consultation des entreprises, puis assure toutes les demandes de subventions. **SOLIHA** assure enfin le suivi de chantier, qui se déroulera selon le planning de chantier défini avec les entreprises.

A la fin, des travaux, **SOLIHA** réalise les opérations de solde pour débloquer les subventions.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

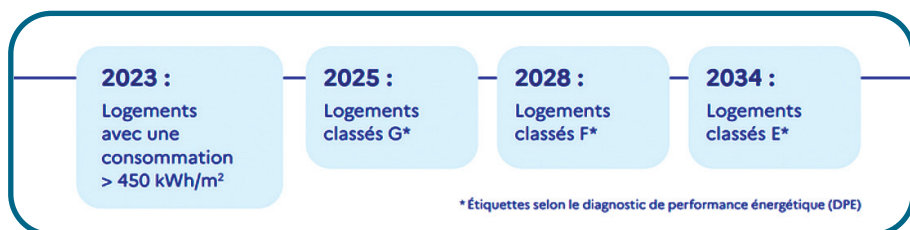
La Loi Climat et Résilience du 22 Aout 2021 a introduit de nouvelles dispositions réglementaires qui vont s'appliquer progressivement à l'ensemble des logements locatifs, dans le cadre du plan de lutte contre les passoires énergétiques.

2023 : Impossibilité d'augmenter les loyers des logements en étiquette F et G

2025 : interdiction de louer les logements en étiquette G

2028 : interdiction de louer les logements en étiquette F

Soliha vous recommande de faire réaliser un DPE afin d'apprécier le classement énergétique de votre logement et d'anticiper, si besoin la réalisation des travaux de rénovation énergétique nécessaires pour pouvoir continuer de louer.



Vous souhaitez améliorer un logement locatif occupé ou remettre sur le marché de la location un bien vacant

En lien avec les collectivités locales et l'Anah, **SOLIHA** accompagne les propriétaires de logements locatifs dans leurs projets :

- Réhabiliter les logements locatifs existants,
- Favoriser la remise sur le marché de logements locatifs vacants.

SOLIHA propose une aide à la décision :

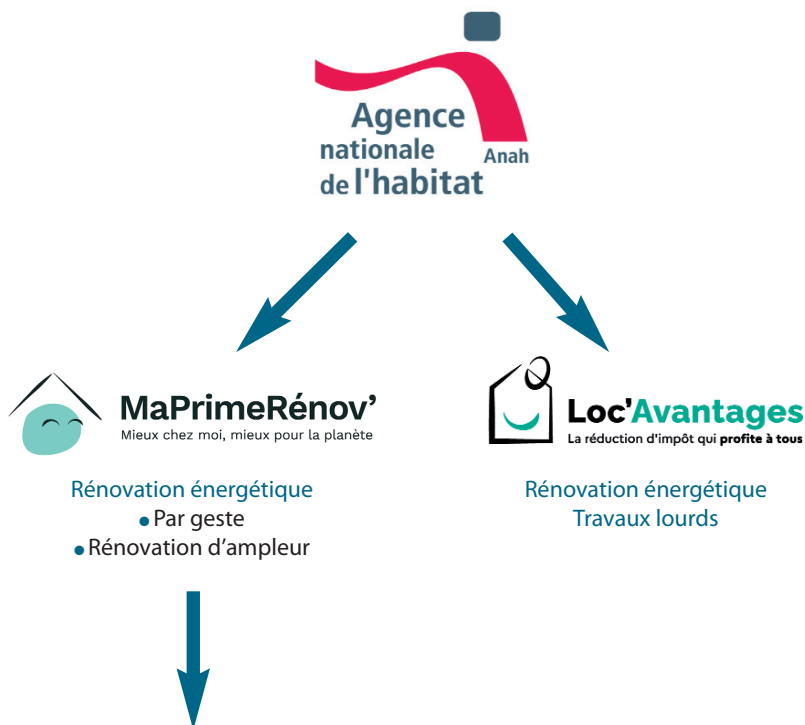
- Visite conseil.
- Préconisations techniques et réglementaires.
- Pré-étude financière comparative selon les niveaux de loyers.
- Equilibre et rentabilité de l'opération.
- Information sur les dispositions fiscales en vigueur.
- Montage et suivi administratif des demandes de subventions.

Communes concernées pour un accompagnement **gratuit** dans le cadre du dispositif Loc avantage :

Saint Dizier - Chaumont

PROPRIETAIRE BAILLEUR

Les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)



MaPrimeRénov'

Propriétaires bailleurs en personne physique selon le revenu fiscal de référence du propriétaire.
Les SCI sont exclues.

- MaPrimeRénov par geste
- MaPrimeRénov rénovation d'ampleur



Les conditions, le montage du dossier et le calcul du montant des aides **est identique au dispositif pour un propriétaire occupant.**

Possibilité de faire une demande MaPrimeRénov pour 3 logements sur une durée de 5 ans

Engagements :

- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Travaux (fournitures et main d'œuvre) réalisés par entreprises RGE
- Entreprises RGE pour les travaux de rénovation énergétique
- Louer au titre de la résidence principale pendant 6 ans
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs

PROPRIETAIRE BAILLEUR

LOC Avantage



Propriétaires bailleurs SCI, personnes physiques...

- Aides financières à la rénovation énergétique, aux travaux lourds, logement non décent, autonomie...
- Non limité en nombre de logements réhabilités.

Engagements :

- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Travaux (fournitures et main d'œuvre) réalisés par entreprises
- Entreprises RGE pour les travaux de rénovation énergétique
- Louer au titre de la résidence principale pendant 6 ans
- Loyer conventionné pendant 6 ans
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs
- Eco conditionnalité : étiquette minimum "D" après travaux.

Simulation des loyers et des aides fiscales sur le site www.monprojet.anah.gov.fr

Taux de subvention

les aides varient de 25 % à 35 % du montant HT des travaux plafonnés selon la taille du logement et la dégradation initiale du logement. Plus le logement est dégradé initialement plus les subventions sont importantes.

Les aides fiscales

La rénovation d'un logement dans le cadre du conventionnement Anah permet de souscrire au dispositif fiscal 'Loc avantage'.

Par ailleurs, les aides décrites ci-dessus sont également cumulables avec un éventuel éco-prêt à taux zéro selon la réglementation en vigueur.

Aides complémentaires :

Dans le cadre de leurs programmes certaines communes proposent des aides complémentaires pour les logement locatifs.

Saint Dizier : jusqu'à 19 500 €

Chaumont : jusqu'à 8 000 €

COMMENT PRÉPARER LA VISITE DE SOLIHA

Afin de diagnostiquer au mieux votre logement et vous apporter les solutions adaptées, il convient de vérifier et préparer certains éléments avant la visite.



- 3 dernières années des factures d'énergies
- Factures des travaux réalisés dans le logement
- Identifier les surfaces qui sont isolées et non isolées
- Plan ou croquis du logement si il est existant
- Documents du système de chauffage, marque, modèle, puissance.
- DPE ou Audit du logement



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète


**MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE
 ET DE LA COHÉSION
 DES TERRITOIRES**
 Label
 Agence
 Rénov'

Avant la visite de votre diagnostiqueur, vous devez lui fournir le plus de documents possible. Cela vous permettra d'avoir de meilleurs résultats sur votre DPE. **Sont notamment mis en gras les documents les plus importants qu'il vous faut prioriser.** Vérifiez la certification de votre diagnostiqueur sur l'annuaire : diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr

ADMINISTRATIF/GÉNÉRAL

- **Acte de propriété** (année de construction)
- **Diagnostic surface habitable** (shab)
- **Numéro fiscal du local** (Gérer mon bien Immobilier)
- **Règlement de copropriété** * (tantièmes)

VENTILATION

- **Factures travaux/achat**
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*

ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Factures d'installation du système
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*



EAU CHAUDE SANITAIRE

- **Factures travaux/achat** (date d'installation)
- Contrat d'entretien
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*

FENÊTRES

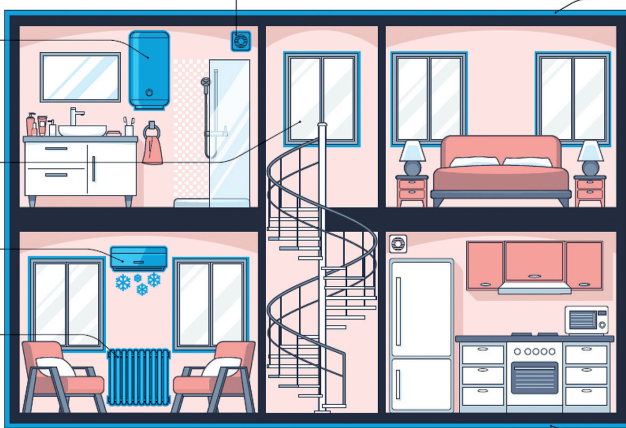
- **Factures travaux/achat**
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat

CLIMATISATION

- **Factures travaux/achat**
- Contrat d'entretien
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*

CHAUFFAGE

- **Factures travaux/achat**
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Contrat d'entretien
- Notice chaudière
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*



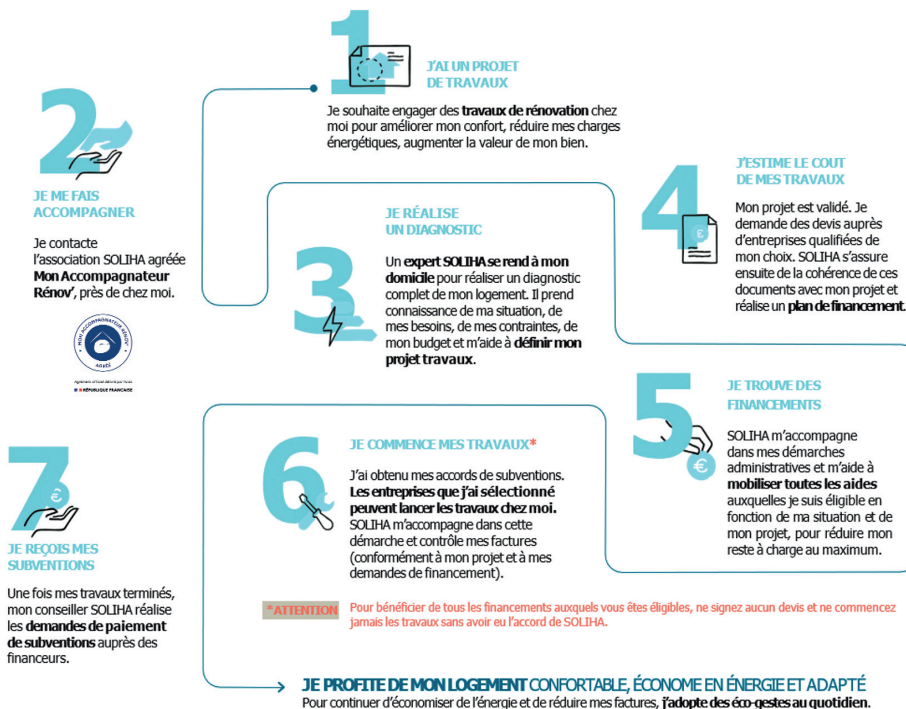
ISOLATION

- **Factures travaux/achat**
- Photo travaux
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Rapport de sondage effectué par un professionnel
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic*

* Dans le cas d'une installation collective.

PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE



SOLIHA en tant qu'accompagnateur rénov vous accompagne tout au long du processus de travaux par le biais d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage renforcée :

- En réalisant un diagnostic de votre logement.
- En vous accompagnant dans vos recherches de devis.
- En vous indiquant les travaux les plus efficaces pour réduire vos consommations.
- En évaluant le coût de vos travaux et les financements auxquels vous pouvez prétendre : subventions, prêts à taux zéro...
- En vous assistant dans le suivi de votre projet et l'accès aux aides financières.
- En réalisant le contrôle des travaux en fin de chantier.



Pour les ménages Très modestes et Modestes, possibilité d'avance des subventions. Vous ne financez que votre reste à charge

CONSEILLER FRANCE RÉNOV

Un guichet unique pour la rénovation énergétique des bâtiments

La déclinaison de ce programme au niveau local a été souhaitée par les élus des trois communautés de communes : Auberive, Vingeanne et Montsaugéonnais / Grand Langres / des Savoir-Faire et sa gestion en a été confiée au P.E.T.R. du Pays de Langres.



Vous pouvez bénéficier d'un nouveau service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de votre logement ou local professionnel.

- Quel système de chauffage installer ?
- Quel matériau d'isolation ?
- Une VMC, est-ce si important ?
- Quelles aides sont mobilisables pour financer mon projet ?

Notre conseiller en rénovation énergétique saura vous guider afin que vous puissiez faire les meilleurs choix pour améliorer le confort de votre logement.

Vous êtes :

- Propriétaire occupant,
- Propriétaire bailleur,
- Copropriétaire,
- Locataire,
- Artisan, commerçant ou profession libérale, pour votre local professionnel,
- Futur acquéreur de votre logement,

Alors vous pouvez bénéficier de cet **accompagnement gratuit, complet et indépendant.**

Notre conseiller pourra également, le cas échéant, vous orienter vers un dispositif d'accompagnement spécifique à votre situation personnelle (PIG ou programme Félicités ci-après).

06 76 45 55 70

renovation-energetique@pays-langres.fr



PERMANENCES SOLIHA HAUTE MARNE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE

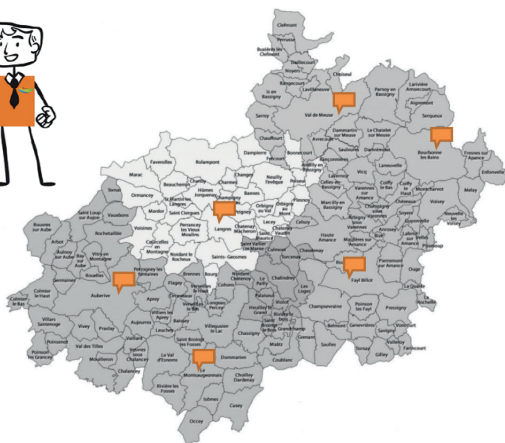


Haute
Marne
le Département

Saint Dizier
Wassy
Chevillon
La porte du der
Bourmont
Chateauvillain
Chaumont
Nogent
Vignory
Bologne
Froncles
Longeau-Percey
Bourbonne les bains
Chalindrey
Fayl-Billot

Sur rendez vous au 03 25 03 17 22

PERMANENCES SOLIHA HAUTE MARNE



Auberive
Le Montsaigeonnais
Langres
Rolampont
Val-de-Meuse
Longeau-Percey
Bourbonne les bains
Chalindrey
Fayl-Billot

Sur rendez vous au 06 76 45 55 70

LES PROGRAMMES EN COURS 2024

SOIiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE

Agence nationale de l'habitat Anah

GRAND SAINT-DIZIER DER & VALLÉES

Ville de SAINTDIZIER



La Région Grand Est

Grand Saint-Dizier Der et Vallées
La porte du Der et Wassy



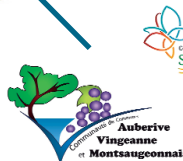
La Région Grand Est

Ville de CHAUMONT
Ville du graphisme

Agglomération de Chaumont
CC Meuse Rognon
CC des trois forêts
Ville de Chaumont :

grandlangres
Communauté de Communes
Urbanis

OPAH-RU du Grand Langres



La Région Grand Est

CC Auberive - Vingeanne - Savoir-Faire :

Haute Marne le Département

Programme Habitat adapté et autonomie en Haute Marne



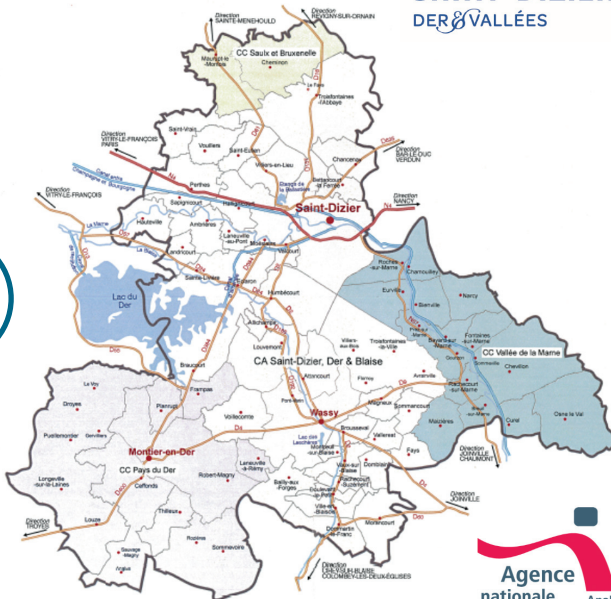
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MULTI-THÉMATIQUE

Grand Saint-Dizier Der et Vallées

**GRAND
SAINT-DIZIER**
DER & VALLÉES

Thématiques :

Rénovation énergétique
Adaptation du logement
Sortie d'insalubrité



Public :

Propriétaires occupants Modestes et Très modestes

Les aides des collectivités*:

Rénovation énergétique : Jusqu'à 6 500 €
Adaptation du logement : Jusqu'à 2 000 €
Habitat indigne : Jusqu'à 15 000 €



Agence
nationale
del'habitat
Anah

**GRAND
SAINT-DIZIER**
DER & VALLÉES

La Région
Grand Est

**Haute
Marne**
le Département

Accompagnement gratuit

Contacts :

Direction du Développement Urbain Service Planification Stratégique

Cité Administrative

Tél. : 06 23 21 27 17

Mail : renovhabitat@agglo-saintdizier.fr

Permanences :

Saint Dizier, Chevillon, Wassy, Laporte du Der

*Montant des aides donné à titre indicatif en complément d'un dossier Anah

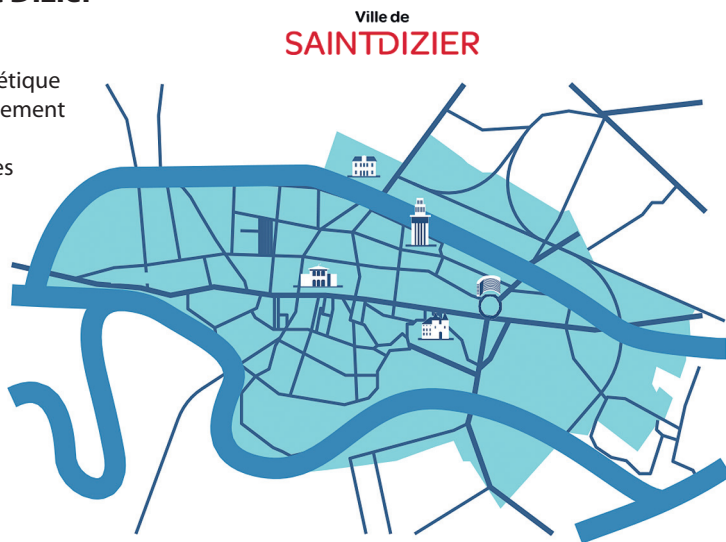


OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Ville de Saint Dizier

Thématiques :

- Rénovation énergétique
- Adaptation du logement
- Travaux lourds
- Rénovation façades
- Sortie de vacance
- Copropriétés



Public :

Propriétaires occupants / Propriétaires Bailleurs

Les aides des collectivités :

- Aides individuelles hors dossier Anah
- Aides complémentaires à un dossier Anah

Ville de
SAINTDIZIER

La Région
Grand Est

**GRAND
SAINT-DIZIER**
DER D'ALLÈS

**Haute
Marne**
le Département

Accompagnement gratuit

Contacts :

**Direction du Développement
Urbain Service Planification Stratégique**
Cité Administrative
Tél. : 06 23 21 27 17
Mail : renovhabitat@agglo-saintdizier.fr

Permanences :

Cité administrative 2 fois par mois
Sur rendez vous



OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Petite Ville de Demain La Porte du Der - Wassy

Thématiques :

- Rénovation énergétique
- Adaptation du logement
- Habitat indigne
- Résorption de la vacance
- Etudes énergétiques
- Audits énergétiques



Public :

Propriétaires occupants Modestes et Très modestes
Propriétaires bailleurs

Les aides des collectivités :

Aides individuelles hors dossier Anah
Aides complémentaires à un dossier Anah



Accompagnement gratuit

Contacts :

SOIiHA

03 25 03 17 22
contact52@solihha.fr

Point info habitat :

La porte du Der, Wassy
Sur rendez vous



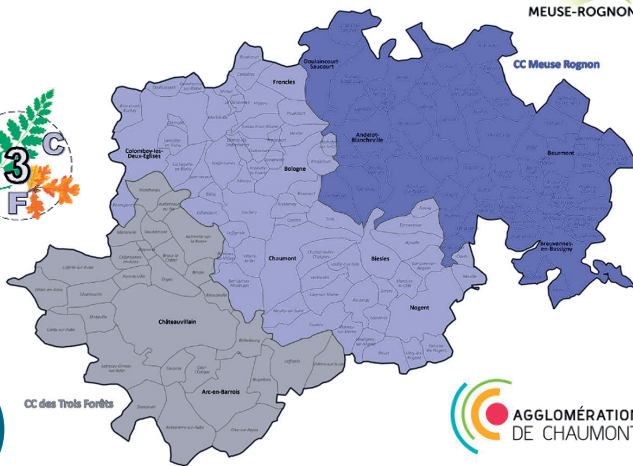
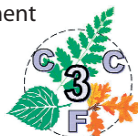
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MULTI THÉMATIQUE

CC des Trois forêts, Agglomération de Chaumont
CC Meuse Rognon



Thématiques :

Rénovation énergétique
Adaptation du logement
Sortie d'insalubrité



Public :

Propriétaires occupants Modestes et Très modestes



Les aides des collectivités* :

Rénovation énergétique : Jusqu'à 1 900 €
Adaptation du logement : Jusqu'à 800 €
Habitat indigne : Jusqu'à 8 000 €



Accompagnement gratuit

Contacts :

SOLIHA
03 25 03 17 22
contact52@solihha.fr



Permanences :

Châteauvillain, Chaumont, Bologne, Nogent, Bourmont.
Sur rendez vous



**Montant des aides donné à titre indicatif en complément d'un dossier Anah*

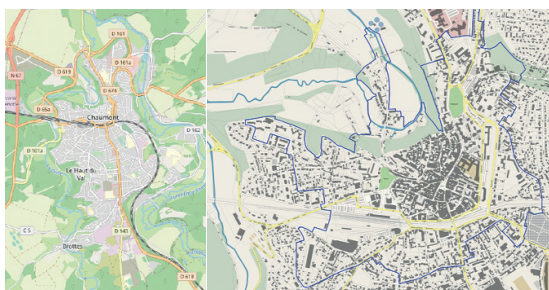


OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

Ville de Chaumont - Brottes

Thématiques :

- Rénovation énergétique
- Adaptation du logement
- Travaux lourds
- Rénovation façades
- Rénovation de grands logements
- Sortie de vacance
- Copropriétés
- ...



Public :

- Propriétaires occupants / Propriétaires bailleurs
- Commerçants

Les aides des collectivités :

- Aides individuelles hors dossier Anah
- Aides complémentaires à un dossier Anah

Ville de **Chaumont**
Ville du graphisme



Accompagnement gratuit

Contacts :

SOIiHA

03 25 03 17 22
contact52@solihha.fr



Permanences :

Hôtel de ville de Chaumont

Le mercredi après-midi sur rendez-vous et vendredi matin libre.





PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITER MIEUX

CC Auberge, Vingeanne, Montsaugonnais et CC des Savoier-Faire

Thématiques :

Rénovation énergétique

Communautés de communes

-  Auberge Vingeanne et Montsaugonnais
-  Savoier-Faire



Public :

Propriétaires occupants Modestes et Très modestes



Les aides des collectivités* :

Rénovation énergétique : Jusqu'à 1000 €



Accompagnement gratuit



Contacts :

SOLIHA

03 25 03 17 22

contact52@solihha.fr



Permanences :

Longeau Percy, Chalindrey, Fayl Billot, Bourbonne les Bains

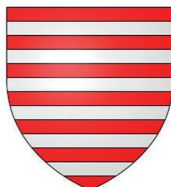
Sur rendez vous



*Montant des aides donné à titre indicatif en complément d'un dossier Anah

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

Châteauvillain, Vignory, Bourmont



Thématiques :

Rénovation des façades
Conseils techniques



Publiques :

Propriétaires de bâti ancien
Sans condition de ressources
Périmètre restreint



AGGLOMÉRATION
DE CHAUMONT



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte

Les aides des collectivités :

Rénovation façade : 40 % (Jusqu'à 8 000 €)



La Région
Grand Est

Accompagnement gratuit

Contacts :

SOLIHA

03 25 03 17 22

contact52@solihha.fr



Permanences :

Châteauvillain, Chaumont, Bourmont

Sur rendez vous

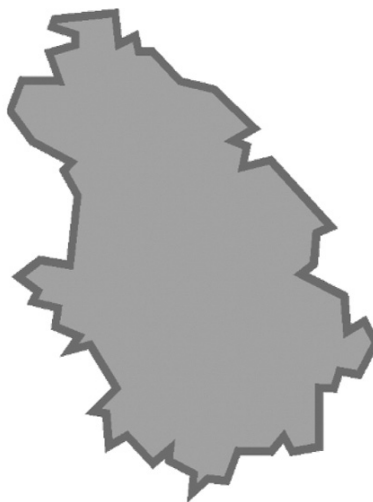


PROGRAMME HABITAT ADAPTÉ ET AUTONOMIE EN HAUTE MARNE



Thématiques :

Adaptation du logement



Public :

Propriétaires occupants Modestes et Très modestes
+60 ans ou en situation de handicap



Les aides des collectivités :

Anah : Jusqu'à 70 %

Conférence des financeurs sur les aides techniques : Jusqu'à 65 %



Accompagnement gratuit

Contacts :

SOLIHA

03 25 03 17 22

contact52@solihha.fr



Permanences :

Voir liste des communes de permanences Soliha

Sur rendez vous



LES CONTACTS UTILES

Dépôt des dossiers

Modeste et Très modeste – Propriétaire occupant, bailleur

MaPrimeRénov rénovation d'ampleur
MaPrimeAdapt'
Travaux Lourds
Loc Avantage (SCI-Personne physique)

monprojet.anah.gov.fr



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Dépôt des dossiers

Intermédiaire et Supérieur – Propriétaire occupant, bailleur

MaPrimeRénov rénovation d'ampleur

Très modeste-Modeste-Intermédiaire

MaPrimeRénov mono lot

maprimerenov.gov.fr



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

France Rénov' : le bon réflexe pour rénover son logement

france-renov.gov.fr



France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat.



[Handibat.info](https://handibat.info)



travaux-accessibilite.lebatiment.fr

INFORMATION UTILES

Pour la rédaction des devis

Nom et prénom de la personne au dépôt du dossier

Adresse complète du logement

(idem avis d'imposition, taxe foncière...)

Détail des matériaux utilisés avec fourniture et pose et surface en m²

Performances attendues des matériaux selon le projet retenu

Date du devis moins de 6 mois, Siret de l'entreprise, n° assurance décennale



Performances attendues (à préciser sur les devis)

R pour les isolants : résistance thermique en (m².K/W). Plus la valeur R est grande, plus le matériau est isolant.

Pour une isolation des murs par l'intérieur : R=3,7 mini, par l'extérieur : R=4,4 mini

Pour une isolation des rampants de toitures : R=6 mini, en comble : R=7 mini

Uw pour les fenêtres : Le but du coefficient Uw est de quantifier la déperdition thermique de la fenêtre, soit la quantité de chaleur que vous perdez par le biais de votre menuiserie. Plus le Uw est faible, plus la fenêtre sera performante.

Uw <=1,3 mini

Ud pour les portes : le coefficient Ud permet de mesurer l'isolation thermique apportée par la porte d'entrée. « U » désigne le coefficient d'isolation et « d » représente « door », c'est-à-dire, le produit. Ce coefficient désigne le flux de chaleur entre 2 environnements en évaluant l'énergie qui passe à travers la porte. Plus le coefficient Ud (W/m². K) est faible, meilleure sera l'isolation de votre porte.

Ud<1,7

Re appareil à combustion : Le rendement, c'est le rapport entre l'énergie restituée (la chaleur) et l'énergie consommée (le combustible). Il est exprimé en pourcentage. Plus le rendement est élevé, plus le poêle produit de la chaleur en brûlant moins de combustible.

Sd membrane : une membrane limite ou empêche le cheminement et la stagnation de vapeur d'eau dans les parois. Il est toujours posé à l'intérieur, côté chauffé, entre l'isolant et le parement de finition. Exprimé en mètres, il représente l'épaisseur de diffusion de vapeur d'eau d'une couche d'air équivalente : plus la valeur Sd est élevée, moins le produit laisse passer de vapeur d'eau. Plus la valeur Sd est faible, plus le produit laisse passer de vapeur d'eau.

**Les travaux ne doivent pas être commencés
avant l'accord des différents financeurs**

INFORMATION UTILES



Pour une rénovation réussie BBC compatible

Isolation des murs

Isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés. Privilégier des matériaux isolants avec perméance comparable au matériau support. Pose d'une membrane d'étanchéité hygro-régulante si laine minérale en intérieur ou naturelle scotchée + percements traités.

Isolation des combles / rampants de toiture

Isolation de la toiture sous rampants obliques et horizontaux avec pose d'une membrane pare-vapeur $S_d > 18m$ pour les supports hors béton. Les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de cheminée et des dispositifs d'éclairage encastrés) devront être prévus.

Remplacement des menuiseries

Dans le cas de remplacement des menuiseries existantes par des ouvrants performants, le coefficient thermique recommandé doit être ($U_w \leq 1,3 W/m^2.K$ & $S_w \geq 0,3$) ou ($U_w \leq 1,7 W/m^2$ & $S_w \geq 0,36$).

Important : si pose en applique, une tapée d'isolation sera exigée. (Se rapprocher du titulaire du lot isolation des murs)

✓ Pour les autres méthodes de pose, le recours à un élargisseur ou à un dormant large permettra un retour d'isolant jusqu'au châssis.

✓ **Important :** en VMC simple flux Hygro B, les fenêtres doivent être équipées d'une entrée d'air hygroréglable compatible avec le système d'extraction prévu. Il faut donc réaliser des mortaises pour les entrées d'air en pièces sèches si VMC simple flux (Se rapprocher du titulaire du lot VMC).

✓ La technique pour assurer l'étanchéité à l'air doit être arrêtée avec le titulaire du lot isolation. Les fenêtres avec une « jupe » en attente facilitera le raccord à la membrane du mur.

VMC simple flux Hygro B

Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable de type B (Pmoy.caisson < à 25W-Th-C) avec calorifugeage des réseaux d'extraction hors volume chauffé et double-débit en cuisine obligatoires.

Ce lot est constitué d'entrées d'air, de bouches d'extraction, de conduits de ventilation et de leur coffrage éventuel) et d'une sortie de toiture aéraluque.

Le moteur de VMC doit être accessible pour des interventions d'entretien ou de réparation, évitant ainsi la dégradation de l'isolation des combles. Un chemin d'accès pourra être envisagé ainsi que la mise en place d'un éclairage. Il conviendra également de vérifier le passage de l'air sous les portes intérieures fermées (détalonnage suffisant).

INFORMATION UTILES

Financement de vos travaux



Fonds sous mandat

Pour les dossiers MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur et MaPrime'Adapt Soliha peut avancer les subventions et payer directement les entreprises. Cela vous évite d'avancer les subventions et vous ne payez que votre reste à charge. (uniquement pour les ménages Très Modestes et Modestes)



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE-MARNE



Eco PTZ

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Le logement doit être déclaré comme résidence principale ou destiné à l'être ;

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans à la date du début des travaux. Un seul éco-prêt à taux zéro peut être accordé par logement. La durée du remboursement ne peut pas dépasser 15 ans et une durée qui est portée à 20 ans pour l'éco-PTZ « performance énergétique globale »

Vous devez réaliser des travaux qui :

- soit correspondent à au moins une action efficace d'amélioration de la performance énergétique ;
- soit ouvrent droit à l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné ou à MaPrimeRénov' mobilisée en parallèle ;
- soit permettent d'améliorer d'au moins 35 % la performance énergétique globale du logement, par rapport à la consommation conventionnelle avant travaux.

MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		PRIMERÉNOV	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	2 TRAVAUX	2 TRAVAUX OU PLUS			
MONTANT MAXIMAL D'UN PRÊT PAR LOGEMENT	15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	50 000 €* 50 000 €	10 000 €

* En fonction de la date d'entrée en vigueur et du déploiement dans chaque réseau bancaire.

NB : Ne pas confondre Eco PTZ pour le financement des travaux de performance énergétique et PTZ accession (prêt à taux zéro aidé par l'État pour l'achat d'un logement)

LES PARTENAIRES

L'équipe de SOLIHA52 peut compter sur son réseau de partenaires locaux pour créer une dynamique et une bonne réussite des projets.



LE COIN DU FEU HABITAT

Groupe VITAVI

Avance de subvention



EDF via le programme RBC

Rénovations performantes, aides financières, accompagnement renforcé, artisans partenaires



DM expertises

Audits énergétiques propriétaires occupants, bailleurs, diagnostics réglementaires plomb, amiante..., tests à l'étanchéité à l'air.



CAPEB ou FFB Agences de Chaumont

Relais d'informations auprès des entreprises locales du bâtiment



UNPI

Conseils et optimisation fiscale pour les propriétaires bailleurs
Valorisation du patrimoine



Fondation du patrimoine

Un label pour la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel (défiscalisation)



CAUE

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute Marne





NE CHOISISSEZ PAS VOTRE ENTREPRISE AU HASARD
Fiez-vous à un professionnel **RGE**

LES SIGNES DE RECONNAISSANCE :

QUALIFICATIONS ET IDENTIFICATIONS DES ENTREPRISES

RGE c'est quoi ?

Le label RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est exigé pour bénéficier des aides financières pour vos travaux d'économies d'énergie.

Choisir une entreprise RGE, c'est choisir :

- Une entreprise qui répond aux exigences de l'éco-conditionnalité donc qui vous permet de bénéficier des aides financières
- Un professionnel qui dispose des assurances obligatoires nécessaires à son activité
- Une entreprise qui respecte les critères légaux administratifs et juridiques
- Un professionnel avec une compétence en performance énergétique et/ou en énergies renouvelables
- Un professionnel qui satisfait à des contrôles indépendants et aléatoires de ses chantiers
- Un professionnel formé aux économies d'énergie

Les différents labels RGE :



Professionnel reconnu garant de l'environnement.
plus d'informations et pour trouver un professionnel RGE : www.france-renov.gov.fr
Vérifiez si l'entreprise est titulaire d'une qualification RGE
dans le domaine des travaux concernés !



C'est l'appellation qui rassemble les professionnels engagés dans une démarche de qualité et de sécurité des installations intérieures domestiques gaz ainsi que sur les remplacements d'appareils.

Pour trouver un professionnel RGE : <http://lesprofessionnelsdugaz.com>

Les entreprises labellisées HANDIBAT et SILBERBAT ont suivi une formation spécifique afin d'acquérir des connaissances et améliorer leurs compétences dans le domaine de l'accessibilité et du handicap.

La marque au service de l'adaptation du logement et de son environnement pour l'accès de tout à tous.

La marque au service du confort de vie des séniors.

La CAPEB :

1^{ère} Organisation Professionnelle de France en nombre d'entreprises, représente toutes les professions du bâtiment.

Son rôle :

DEFENDRE, REPRESENTER et ACCOMPAGNER les entreprises du BTP au quotidien.

Professionalisme et proximité sont deux valeurs importantes de l'artisanat qui méritent tout l'intérêt de chacun d'entre nous !

Nos entreprises locales sont à même de répondre aux attentes et aux besoins de tous en offrant des services adaptés dans les projets de travaux.

Les artisans locaux sont des professionnels de proximité expérimentés formés et qualifiés qui ont une parfaite connaissance des savoir-faire locaux et au fait des normes en vigueur

Au quotidien la CAPEB est présente pour valoriser l'artisanat, le travail manuel et le savoir-faire.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAPEB AU QUOTIDIEN POUR LES ENTREPRISES DU BATIMENT

**PLUS FORTS
ENSEMBLE**

- 01 Représenter et Défendre les entreprises du Bâtiment devant les pouvoirs publics
- 02 Répondre à toutes les questions juridiques, administratives et réglementaires
- 03 Apporter des conseils personnalisés et adaptés à chaque situation
- 04 Accompagner les entrepreneurs à la création de leur entreprise et tout au long de la vie de leur entreprise
- 05 Répondre aux évolutions du secteur en proposant des formations et qualifications adaptées aux adhérents et à leurs salariés
- 06 Intégrer les entreprises dans un réseau Fort, Fiable et Structuré de plus de 60 000 Adhérents
- 07 Promouvoir les adhérents de la CAPEB avec le site internet www.artsans-du-batiment.com et notre annuaire distribué gratuitement à la CAPEB et dans toutes les agences Groupama et Crédit Agricole du département.



CONSEILLER // ACCOMPAGNER // DÉFENDRE

8 BOULEVARD BAROTTE - BP 90054 - 52002 CHAUMONT CEDEX - TÉL. 03 25 35 04 20 - E-MAIL : CAPEB@CAPEB-HAUTE-MARNE.FR
WWW.CAPEB-HAUTE-MARNE.FR - WWW.FACEBOOK.COM/CAPEB52/

Vous préférez consommer local pour votre alimentation ?
Alors, appliquez la même philosophie pour les artisans les avantages sont aussi nombreux !



AU SERVICE DES ACTEURS DE LA RENOVATION ENERGIQUE ET DE L'ACCESSIBILITE

La Fédération Française du Bâtiment de la Haute-Marne propose à ses entreprises et artisans adhérents une large panoplie de services pour leur permettre de s'informer, de se former et se qualifier pour répondre aux besoins de leurs clients sur ces marchés.

Rénovation énergétique : le label RGE, le Graal pour l'accès aux aides à la rénovation énergétique

Vous êtes un particulier et vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre logement/bâtiment ? Pour obtenir une aide financière (prime CEE, MaPrimeRénov', Eco PTZ,...) il est obligatoire de faire appel à un professionnel reconnu RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les entreprises et artisans du BTP haut-marnais qui adhèrent à la FFB Haute-Marne bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour devenir acteur du marché de la rénovation énergétique :

- Assistance pour le montage des dossiers de qualification RGE
- Recherche de formations en lien avec la qualification RGE
- Accompagnement administratif pour les mentions obligatoires RGE sur les devis et factures,
- Information continue sur les évolutions des différents dispositifs d'aides financières
- Diffusion de documents facilitant la mise en œuvre (fiche autocontrôle, calepin de chantiers reprenant l'essentiel des DTU, guides de mise en œuvre...)

L'ensemble de ces services permettent aux adhérents d'être guidés et de devenir autonomes sur l'ensemble des dispositifs liés à la rénovation énergétique.

Privilégiez nos artisans et entreprises haut-marnais !

Faire appel à une entreprise du bâtiment haut-marnaise vous garantit :

- Une réputation et des références locales,
- Une proximité,
- Un service client après-vente réactif.

Pour trouver le professionnel RGE le plus proche de chez vous, rendez-vous sur l'annuaire : <https://france-renov.gouv.fr/>

L'accessibilité : vers la construction d'un avenir inclusif

Le marché de l'accessibilité pour le secteur du bâtiment est en pleine expansion, reflétant une évolution sociétale majeure vers une prise en compte accrue des besoins des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les réglementations imposent désormais des normes strictes en matière d'accessibilité dans la construction, tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations. Ces normes couvrent un large éventail de domaines, allant de l'accès aux bâtiments et aux espaces publics aux équipements intérieurs et aux dispositifs de communication.

Pour répondre à la demande croissante de leurs clients, les artisans et entreprises du bâtiment peuvent compter sur l'accompagnement de la FFB Haute-Marne et notamment, à travers deux labels :

- Les pros de l'accessibilité :

Ce label est destiné aux entreprises réalisant des travaux dans les établissements recevant du public (ERP) ou dans les bâtiments neufs. Elle concerne plusieurs dimensions dont, notamment l'éclairage, la circulation, les sanitaires ou encore l'accès aux étages. "Les Pros de l'accessibilité" est une certification de qualité délivrée par la Fédération du Bâtiment depuis 2009. Elle valorise et reconnaît les compétences des entreprises acquises par l'expérience ou la formation.

- ProAdapt :

Pour répondre aux besoins de plus en plus grandissants en matière de handicap, de dépendance et de maintien à domicile, la FFB a lancé le label ProAdapt. En devenant ProAdapt, nos adhérents sont en mesure de :

- Renseigner leurs clients sur le dispositif MaPrimeAdapt' lancé au 1er janvier 2024,
- Connaître le marché de l'adaptation des logements,
- Identifier pièce par pièce les solutions d'adaptation possibles,
- De mettre en œuvre des travaux spécifiques.

Retrouvez nos pros près de chez vous sur : www.ffbatiment.fr

8 rue de la Maladière - 52000 CHAUMONT
Téléphone : **03 25 03 02 94**
www.facebook.com/fdbtp52
www.ffbatiment.fr